

BAREME D'HONORAIRES MAXIMUM

Tarifs applicables au 1er avril 2025

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

UN FORFAIT MAXIMUM DE 200 EUROS

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

TRANSACTION VENTE

DEVIS GRATUIT (PRE-CONTRACTUEL) DIFFUSION EN SUISSE, ALLEMAGNE ET EN FRANCE 15% MAXIMUM % TTC du prix de vente.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Expertise immobilière, en valeur vénale : 60 EUROS MAXIMUM DEVIS GRATUIT € TTC de l'heure après acceptation de notre devis, avis de valeur étude de marché: Appartement: 150 euros TTC, maison 250 euros TTC, Immeuble plusieurs appartements 500 euros TTC. Conseil immobilier 90 euros l'heure TTC.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

HT	TTC
Maximum 20%	Maximum 20%

Société SIMET IMMOBILIER IMMO3F, SAS au capital de 1000 € - Siège social : 1 rue du temple 68300 Saint-Louis - RCS 68100 Mulhouse n° 983 236 7 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI6802202'000000004 délivrée par MULHOUSE
Garant : GALIAN ASSURANCES, 89 RUE DE LA BOETIE 75008 Paris

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES